

**ENTENTE DE VÉRIFICATION DILIGENTE**  
**(entre l'acheteur et le vendeur des actions d'une société par actions)**

**ENTRE:** .....  
.....  
.....  
(ci-après appelé(e) "l'Acheteur")

**01**

**ET:** .....  
.....  
.....  
(ci-après appelé(e) "le Vendeur")  
(l'Acheteur et le Vendeur ci-après collectivement appelés "les Parties")

---

---

**PRÉAMBULE**

CONSIDÉRANT QU'en date du ....., une lettre d'intention (ci-après appelée "la Lettre d'intention") a été signée par l'Acheteur et subséquemment acceptée par le Vendeur relativement à l'acquisition des actions que détient le Vendeur dans le capital-actions de "....." (ci-après appelée "la Société");

CONSIDÉRANT QU'afin de lui permettre d'évaluer de façon précise la justesse de la transaction projetée et d'obtenir toute l'information requise en ce sens, l'Acheteur désire procéder à une vérification diligente de la Société;

CONSIDÉRANT QUE le Vendeur accepte que l'Acheteur procède à une vérification diligente de la Société, conformément aux modalités prévues dans la présente entente (ci-après appelée "la présente Entente");

CONSIDÉRANT QUE les Parties désirent confirmer leur entente par écrit;

CONSIDÉRANT QUE les Parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans la présente Entente;

**EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**

**1.00 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante de la présente Entente.

**2.00 OBJET**

**2.01 Vérification diligente de la Société**

Le Vendeur consent à ce que l'Acheteur procède à la vérification diligente de la Société,

Acheteur	Vendeur

conformément aux modalités prévues dans la présente Entente.

**2.02 Objet de la vérification diligente**

La vérification diligente doit porter exclusivement sur les aspects suivants:

*(exemples)*

- a) juridique;
- b) comptable;
- c) fiscal;
- d) informatique;
- e) Internet;
- f) environnemental;
- g) .....

**3.00 CONSIDÉRATION**

**O2 3.01 Respect des ententes entre les Parties**

En considération, l'Acheteur s'engage et s'oblige envers le Vendeur à respecter les dispositions de la présente Entente, de même que celles de toute autre entente intervenue ou pouvant intervenir entre le Vendeur et l'Acheteur relativement à la transaction envisagée, comprenant de façon non-limitative les ententes suivantes:

*(exemples)*

- a) entente de confidentialité et de non-divulgence;
- b) entente de non-concurrence;
- c) entente de non-sollicitation de clientèle;
- d) entente de non-sollicitation de personnel;
- e) .....

**O3 3.02 Respect des politiques de la Société**

De plus, l'Acheteur s'engage et s'oblige envers le Vendeur à respecter les politiques de la Société, comprenant de façon non-limitative les politiques suivantes:

*(exemples)*

- a) politique concernant l'utilisation d'Internet
- b) politique concernant l'utilisation du courrier électronique;
- c) politique concernant l'utilisation du système informatique;
- d) politique concernant l'utilisation du téléphone;
- e) politique concernant l'utilisation du télécopieur;
- f) politique concernant l'utilisation du photocopieur;
- g) politique concernant la propriété intellectuelle;
- h) politique concernant la confidentialité;
- i) .....

L'Acheteur déclare avoir pris connaissance de ces politiques et accepte d'être lié par celles-ci pour les fins de la présente Entente.

**4.00 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

**4.01 Représentants des Parties**

Chacune des Parties reconnaît que la personne qu'elle désigne ci-après (ou toute personne remplaçant la personne désignée, après avis en ce sens donné à l'autre partie) la représente et a toute autorité pour poser les actes, prendre les décisions et donner les autorisations requises relativement à l'exécution de la présente Entente:

- représentant de l'Acheteur: .....

Acheteur	Vendeur